



## **En santé selon Facebook : Le recours aux réseaux sociaux dans le cadre d'expertises médico-légales »**

Présenté à l'automne 2015 par  
Maître Nicolas Vermeys, Avocat

Le recours, dans le cadre de procédure judiciaire, à des contenus issus de médias sociaux est de plus en plus courant. En effet, plusieurs centaines de décisions réfèrent aujourd'hui au dépôt en preuve de tels contenus pour établir la fausseté d'un témoignage, la véritable intention d'un individu, ses idéologies, etc. L'objectif de cette présentation est donc d'identifier dans quels cas de tels contenus pourront être utilisés lors de litiges, notamment par des experts en évaluation médico-légale, en tenant compte des règles propres aux droits et libertés fondamentaux, ainsi qu'à la bonne administration de la justice.

### Les objectifs de formation

- de reconnaître les circonstances permettant le recours à des données issues de réseaux sociaux dans le cadre d'expertises médico-légales ;
- d'évaluer la pertinence qui sera attribuée à des telles informations par les tribunaux ;
- d'interpréter les règles de preuve associées à de tels contenus.